

N^o. 6.
Mariage de
M. Raoul
Cerrasson
de Sennevas
et de
Mlle
Guesne
Adèle Berthold
Antoinette

De dixième jour du mois d'avril, l'année
mil huit cent cinquante cinq à dix heures et demie
du matin, **Acte de Mariage**
de Monsieur Cerrasson de Sennevas,
Raoul, Guide Général des eaux et forêts de
l'état né à Paris, Département de la Seine
le vingt six mars mil huit cent vingt sept
demeurant à Aspect Département de la
Haute Garonne fils majeur du légitime
Mariage de Monsieur Edouard Hippolyte
Cerrasson Baron de Sennevas et de
D^{me} Julia Solker ses père et mère propriétaires

Demeurant à Vernon Département de l'Eure
ci présents et consentans d'une part.
Et la Demoiselle Guesne 'née à
Bertholles Antierolle sans profession née à
Elbeuf Département de la Seine inférieure
le vingt et un du mois de février mil huit cent
trente six, Demeurant à Est-Approuart du
château du Champ de Bataille Département
de l'Eure, fille mineure du légitime mariage
de Monsieur Guesne Victor Houthier et
de Dame Precor Agathe Anasthine ses père
et mère vivant de leur revenus en cette dite
Communauté ci présents et consentans d'autre part.
- Les publications de mariage ont été faites
la première le dimanche dix huit mars et la
seconde le dimanche vingt cinq mars dernier
devant la principale porte extérieure de la Mairie
de ce lieu à heures de midi et affichées aux termes
de l'article 63 et 64 du code Napoléon et par
elles publications ont également fait aux mêmes
jours mois et heures en la Communauté d'Aspect
par acte extrait dûment certifié, Les futurs
conjugés ont produit et déposé 1^{er} leurs actes
de naissance 2^o l'acte de remplacement du
futur le tout en bonne forme, après lecture
faite par nous aux termes de la loi de toutes
les pièces ci-dessus ainsi que en l'Article VI
du titre cinq du code Napoléon articles
212 et suivans et après avoir interpellé les
futurs époux ainsi que les personnes qui
Autorisent le mariage ils ont déclaré qu'il a
été fait un contrat de mariage et que cet
acte a été reçu le vingt et un mars dernier
par M^r Duquesnay Notaire à Approuart
le Campaign ainsi que le constate son
certificat qui nous a été remis et que nous

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

le 22/08/2005

Fonctionnaire



